CARING FOR OUR CHILDREN

SUMMARY OF THE BRIEF PRESENTED TO THE SPECIAL COMMITTEE ON CHILD CARE

BY

THE CANADIAN ADVISORY COUNCIL ON THE STATUS OF WOMEN

June 10, 1986

Canadian Advisory Council on the Status of Women
Box 1541 Station B, Ottawa K1P 5R5

Conseil consultatif canadien de la situation de la femme
C.P. 1541 Succ. B, Ottawa K1P 5R5

87-06030/

Prepared by:
Judith Nolte
Senior Researcher
CACSW

I. INTRODUCTION

We often hear that children are a country's most valuable resource, yet we could and should do much more for them. We maintain that children require and deserve nurturance, support and a stable environment, yet there are many needs remaining to be met.

Now that the majority of mothers are in the work force and mothers and fathers at home require respite, most children need some form of non-parental child care which provides them with developmental learning experiences. In 1984, an estimated two million children under the age of 12 had mothers who worked or studied more than 20 hours a week. An additional 2.7 million children required care on an intermittent basis. At that time, there were only 172,000 licensed spaces in centres or homes across the country. In other words, less than 9 per cent of children were served by the formal child care system.[1] This lack of commitment to child care has led to the development of a system that allows both informal and commercial profit-making services to fill the vacuum. As a result, the other 1.8 million children are being cared for in unsupervised situations with uncertified caregivers where the quality of care varies greatly.

Some people believe that the government should not be supporting policies which facilitate, however modestly, women's ability to work outside the home. However, the "traditional" family with father as breadwinner and mother staying home to raise children is a thing of the past. Today, only 16 per cent of families fit this mold.[2] Most women are in the paid labour force for the same reasons that men are: for the income, and for some degree of social and psychological benefit. Also, many women are working because their families need their salary to stay above the poverty line. Thus the availability of child care can be seen as only one factor influencing women's decision to work.

The lack of quality child care does, however, greatly affect children. Left in inadequate or potentially dangerous situations, many children's opportunities such as the important childhood activities of positive learning and socializing experiences, can be seriously limited. The results of this lack of

adequate care are becoming known. The long-term consequences of not caring well for our children include increased costs in remedial education, as well as increased need for mental health and criminal justice services.[3]

The CACSW believes that child care - like education and health - is an essential service which should be universally accessible. The CACSW believes that the federal government can and must take a major role in rectifying the current state of inadequate access to quality child care. Canadian children need to be assured of a reasonable standard of care no matter where they live, regardless of their family's circumstances.

The CACSW also recognizes the important contribution that stay-at-home parents make in the nurturing of children and realizes that 24-hour child care is stressful. Therefore, the Council recommends that child care services should be available to those parents who have no paid employment for a maximum of one day a week.

This submission will argue that child care is not a luxury, but a necessity for Canadian families. In making this argument, we will first discuss changes in family structures. Next we will demonstrate how present programs are not being responsive to the needs of families. We will then propose a system of universal child care that responds to the needs of children and their parents.

II. FAMILIES IN CANADA TODAY

In this section, the demographics of families today are discussed. This shows how the changing make-up of the family (particularly the increase in the number of women working outside the home and the number of single parents) has affected the need for child care.

Contrary to popular opinion, women are not working part-time for "pin money", but are making a significant contribution to the financial well-being of their families. Seven out of 10 women in the labour force are working full-time and contribute an average of 40 per cent of family income. Those working part-

time contribute 23 per cent of family income.[4] Without this second salary, 61 per cent more families would fall below the poverty line.

It will be shown that the majority of mothers now work outside the home; they require child care to enable them to handle both family and work responsibilities. Second, we will look at groups which have special needs in child care, such as adolescent mothers, women in rural areas, and Native and immigrant women.

III. EXISTING FEDERAL PROGRAMS

This section looks at the mix of programs supported by the federal government including the Child Care Deduction provided through the income tax system, the Canada Assistance Plan, the support for child care for parents enrolled in training courses sponsored by the Canadian Employment and Immigration Commission, and the funding provided through the Department of Indian and Northern Affairs to support child care on reserves.

Although the federal government spent $224 million in 1984-85, these initiatives did little to address the needs of families with children. Individual families are struggling to adapt to the changes around them. Lack of comprehensive government support for child care means that licensed care is limited and expensive. Although most parents would prefer to have their children in supervised group care centres, the majority are forced to make private arrangements.

Existing licensed spaces serve less than nine per cent of all children who need them. The cost of licensed child care means that it is affordable only for the rich or for those poor families who can obtain a subsidized space. Most middle-income families cannot afford child care in the "formal system". They too are being forced to make private arrangements.

The CACSW believes that, in the long term, there should be a major restructuring of federal funding on child care to ensure its provision as a universal program comparable to education and health. The CACSW has recommended that, in order to improve the availability of day care services in the short term, the federal government extend the range of child care costs eligible for cost-sharing under the Canada Assistance Plan to include capital construction costs and start-up grants for all child care spaces in provincially approved agencies.

IV. A COMPREHENSIVE CHILD CARE SYSTEM

This section discusses what a system of quality care would look like. Community-based child care centres should form the hub of this service with full-day as well as part-time child care (almost impossible to arrange today), supported by workplace child care, nursery programs and parent training courses. Centres would also provide services to parents who stay at home. This "family relief" would allow parents to have some time to pursue their own interests, do volunteer work, or simply rest. The centre would also provide information and referral services.

Special programs for school-aged children (including before- and after-school programs), and programs for summer holidays and school breaks would address the needs of "latch-key" children. Other programs should respond to the needs of children whose parents are shift or seasonal workers; centres should be designed to accommodate disabled children or parents. Emergency care should be available for children who are sick or whose regular caregiver is ill.

As the importance of early childhood experience becomes known and the number of children receiving non-parental care increases, the question of what constitutes quality care takes on new importance. While no one single definition exists, studies indicate that quality care would recognize children's developmental needs, provide support to parents, and act as a source of information and referral to educate parents about other health and social service agencies in the community.

Caregivers are another crucial element of quality care. Early childhood education or childhood development training (rather than the total years of education or work-related experience) significantly contribute to the quality of care provided by child care workers. **The CACSW would like to point out that until child care workers are paid wages commensurate with their responsibility, staff turnover will remain unnecessarily high and will negatively affect the quality of care. Therefore, we encourage the federal government to direct funds to the provinces and its own training programs for the establishment of courses which would lead to the certification of individual caregivers.**

Adequate quality child care is only one element in the network of programs needed to support families and help them deal with the realities of family life. Canadians also need parental leave and other support programs which acknowledge that employees are also parents.

The CACSW believes that parental leave should be based on the principle that both women and men must have the opportunity to pursue labour-force careers and family responsibilities at the same time. The CACSW recommends that parental leave of 26 weeks in total, be available to either or both parent(s), (whether natural of adoptive), and be paid at the full salary of the parent(s) taking the leave who is(are) eligible for benefits under the Unemployment Insurance Act.

The CACSW also supports the principle that parents be allowed additional leave each year to fulfil family responsibilities.

V. COSTS OF A UNIVERSAL CHILD CARE SYSTEM

High quality child care is expensive – more than most parents can reasonably afford to pay. In the past, when the cost of education and health care became so high that many Canadians could not afford these services, government intervention was necessary to rectify the situation. Because of the belief that all people should have equal access to this service, Canadians assumed the cost collectively.

Cost estimates of providing care for all Canadian children have been developed. In 1984, there were almost two million children whose parents worked or studied full- or part-time and an additional 2.7 million children who needed care on a part-time or intermittent basis. The cost of providing appropriate care to all these children would have been $8.9 billion in 1984.[5] The federal government share of this would be approximately 50 per cent.

It must be recognized, however, that these are "gross" and not "net" costs. Consideration of some of the benefits shows a significantly reduced cost for the system. It has been estimated that a universal system of child care could create up to 350,000 new jobs. The creation of these jobs could mean savings of up to $500 million from the unemployment insurance fund.[6] The government would also see greatly increased income tax revenues from caregivers in the licensed system – some estimates suggest as much as half a billion dollars.[7] The cost of the system is then reduced to $7.9 billion. If savings of $1.6 billion are realized in health and social services,[8] the cost of the system would be just over $6 billion per year (representing just 2 per cent of our gross national product).

Wishing that "things could be like they used to be" has never provided an adequate basis for policy development in any area. Nor does it for child care. The issue is not how can we afford child care, but rather how can we afford not to support families as they try to raise their children. **The CACSW urges the Special Committee to recognize the changes that have taken place in society, the family and the work force, and challenges the Special Committee to take a leading role in giving the future citizens of our country the best possible start in life.**

VI. RECOMMENDATIONS

In summary, the recommendations of the CACSW presented in this brief are:

The CACSW believes Canadians deserve a comprehensive, universal system of quality child care.

The CACSW believes that child care – like education and health – is an essential service which should be universally accessible. The CACSW believes that the federal government can and must take a major role in rectifying the current state of inadequate access to quality child care. Canadian children need to be assured of a reasonable standard of care no matter where they live, regardless of their family's circumstances.

The CACSW also recognizes the important contribution that stay-at-home parents make in the nurturing of children and realizes that 24-hour child care is stressful. Therefore, the Council recommends that child care services should be available to those parents who have no paid employment for a maximum of one day a week.

The CACSW believes that, in the long term, there should be a major restructuring of federal funding on child care to ensure its provision as a universal program comparable to education and health.

The CACSW has recommended that, in order to improve the availability of day care services in the short term, the federal govenment extend the range of child care costs eligible for cost sharing under the Canada Assistance Plan to include capital construction costs and start-up grants for all child care spaces in provincially approved agencies.

The CACSW would like to point out that until child care workers are paid wages commensurate with their responsibility, staff turnover will remain unnecessarily high and will negatively affect the quality of care. Therefore, we encourage the federal government to direct funds to the provinces and its own training programs for the establishment of courses which would lead to the certification of individual caregivers.

The CACSW believes that parental leave should be based on the principle that both women and men must have the opportunity to pursue labour force careers and family responsibilities at the same time.

The CACSW recommends that parental leave of 26 weeks in total, available to either or both parent(s), whether natural or adoptive, be paid at the full salary of the parent(s) taking the leave who is(are) eligible for benefits under the Unemployment Insurance Act.

The CACSW recommends that a fixed number of paid days be allotted as an employee's right in order to permit parents to stay at home during the illness of a child. The CACSW suggest that a paid leave package of ten days be examined – up to three days leave without a certificate and seven days with a medical certificate.

The CACSW urges the Special Committee to recognize the changes that have taken place in society, the family and the workforce, and challenges the Special Committee to take a leading role in giving the future citizens of our country the best possible start in life.

NOTES

1. Canada, Health and Welfare Canada, National Day Care Information Centre, **Status of Day Care in Canada** (Ottawa: Health and Welfare Canada, 1984), pp. 13-16.

2. Canada, Statistics Canada, **Women in Canada: A Statistical Report** (Ottawa: Supply and Services Canada, 1985), catalogue no. 89-503E, table 2, p. 6.

3. Canada, Status of Women Canada, **Report of the Task Force on Child Care** (Ottawa: Supply and Services Canada, 1986), catalogue no. SW41-1/1986E, p. 334.

4. Canada, Statistics Canada, **Changes in Income in Canada: 1970-80** (Ottawa: Supply and Services Canada, 1984), catalogue no. 99-941.

5. **Report of the Task Force on Child Care**, p. 328.

6. Ibid., p. 339. Also see Monica Townson, **The Costs and Benefits of a National Child Care System for Canada**, report prepared for the Canadian Day Care Advocacy Association (Ottawa: Canadian Day Care Advocacy Association, 1986), p. 36.

7. Ibid.

8. **Report of the Task Force on Child Care**, p. 334.

SERVICES DE GARDE POUR NOS ENFANTS

SOMMAIRE DU MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ SPÉCIAL SUR LA GARDE D'ENFANTS

PAR

LE CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN DE LA SITUATION DE LA FEMME

10 juin 1986

Conseil consultatif canadien de la situation de la femme
C.P. 1541 Succ. B, Ottawa K1P 5R5

Canadian Advisory Council on the Status of Women
Box 1541 Station B, Ottawa K1P 5R5

Préparé par
Judith Nolté
Recherchiste principale
CCCSF

I. INTRODUCTION

Nous entendons souvent dire que les enfants sont la plus grande richesse d'un pays. Nous pourrions et devrions alors faire beaucoup plus pour eux. Nous soutenons que non seulement les enfants ont besoin de soins, de soutien et d'un environnement stable, mais que de plus ils les méritent. Cependant de nombreux besoins restent à combler.

Maintenant que la majorité des mères sont sur le marché du travail et que les parents ont besoin de répit au foyer, la plupart des enfants ont besoin de certains services de garde non parentaux qui puissent leur procurer des expériences propices à leur développement. En 1984, on estimait à deux millions le nombre d'enfants de moins de douze ans dont la mère occupait un emploi rémunéré ou étudiait pendant plus de 20 heures par semaine. En outre, 2,7 millions d'enfants avaient besoin de services de garde occasionnels. À ce moment-là, il n'existait que 172 000 places dans les services autorisés, en garderie et à domicile, à travers le Canada. En d'autre mots, moins de 9 p. cent des enfants pouvaient bénéficier du système officiel de services de garde[1]. Ce peu d'engagement à l'égard des services de garde a entraîné le développement d'un système qui permet à la fois aux services non réglementés et aux services commerciaux à but lucratif de combler le vide. En conséquence, les autres enfants, au nombre de 1,8 million, qui sont gardés dans des situations non contrôlées par du personnel non autorisé, reçoivent des soins dont la qualité varie énormément.

Certains pensent que le gouvernement ne devrait pas appuyer des mesures qui puissent un tant soit peu faciliter le travail des femmes à l'extérieur du foyer. Cependant, la famille " traditionelle " où le père est seul soutien de famille et où la mère reste à la maison pour élever les enfants est chose du passé. De nos jours, seulement 16 p. cent des familles correspondent à ce modèle familial[2]. La plupart des femmes sont sur le marché du travail pour les mêmes raisons que les hommes : pour le revenu et, dans une certaine mesure, pour les avantages sociaux et psychologiques. En outre, de nombreuses femmes travaillent tout simplement parce que leur revenu est nécessaire pour maintenir leur famille au-dessus du seuil de pauvreté. L'accès aux services de garde n'est donc qu'un facteur parmi d'autres qui influencent la volonté de travailler des femmes.

Le manque de services de garde de qualité affecte toutefois beaucoup les enfants. Laissés dans des situations impropres ou potentiellement dangereuses, nombre d'enfants voient leurs chances de vivre les importantes activités enfantines d'apprentissage et de socialisation sérieusement restreintes. Les résultats de ce manque de services de garde appropriés sont maintenant plus connus. À long terme, des services inadéquats entraînent plus de frais pour des cours de rattrapage, de même que des besoins accrus de services de santé mentale et de droit criminel[3].

Le CCCSF est d'avis que la garde des enfants, tout comme l'éducation et la santé, constitue un service essentiel qui devrait être accessible à tout le monde. Le CCCSF croit que le gouvernement fédéral peut et doit jouer un rôle majeur pour corriger la pénurie actuelle de services de garde de qualité. Les enfants du Canada doivent pouvoir bénéficier de soins raisonnables et ce, peu importe l'endroit où ils vivent et leur situation familiale.

Le CCCSF reconnaît également que les parents qui restent au foyer apportent une contribution importante à l'éducation des enfants et qu'il est difficile de s'occuper d'un enfant pendant vingt-quatre heures par jour. Le Conseil recommande donc que les parents qui n'ont pas d'emploi rémunéré puissent bénéficier des services de garde pour un maximum d'une journée par semaine.

Le mémoire soutient que les services de garde ne sont pas un luxe mais bien une nécessité pour les familles canadiennes. Nous discuterons d'abord des changements dans la cellule familiale, puis nous démontrerons comment les programmes actuels ne répondent pas aux besoins des familles. Nous proposerons ensuite un système universel de services de garde qui corresponde aux besoins des enfants et des parents.

II. LES FAMILLES CANADIENNES ACTUELLES

Cette section présente la situation démographique familiale actuelle; nous serons à même de voir comment la composition changeante de la famille (en particulier l'accroissement du nombre de femmes sur le marché du travail et celui des familles monoparentales) a affecté les besoins en matière de services de garde.

Contrairement à l'opinion populaire, les femmes ne travaillent pas à temps partiel pour se procurer " le superflu " mais plutôt pour contribuer de façon significative au bien-être financier de leur famille. Sept femmes sur dix sur le marché du travail occupent un emploi rémunéré à temps plein et fournissent environ 40 p. cent du revenu familial. Les femmes qui travaillent à temps partiel contribuent pour 23 p. cent au revenu familial[4]. Sans ce second salaire, 61 p. cent plus de familles se trouveraient sous le seuil de pauvreté.

Nous verrons que la majorité des mères occupent maintenant un emploi à l'extérieur du foyer; elles ont donc besoin de services de garde pour leur permettre d'assumer à la fois leurs responsabilités parentales et professionnelles. Nous étudierons ensuite certains groupes qui ont des besoins spéciaux, notamment les mères adolescentes, les femmes des régions rurales, les Amérindiennes et les femmes immigrantes.

III. PROGRAMME FÉDÉRAUX EXISTANTS

Dans cette section, on examine l'ensemble des programmes offerts par le gouvernement fédéral, notamment la déduction d'impôt pour frais de garde d'enfants, le Régime d'assistance publique du Canada, le soutien accordé aux parents qui suivent des cours de formation parrainés par la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration ainsi que le financement, à travers le ministère des Affaires indiennes et du Nord, de services de garde dans les réserves.

Bien que le gouvernement fédéral ait dépensé 224 millions de dollars en 1984-1985, ces initiatives n'ont que très peu répondu aux besoins des familles avec des enfants. Individuellement, les familles luttent pour s'adapter aux changements

de leur milieu. Or, le manque d'appui global du gouvernement aux services de garde signifie que les soins autorisés sont restreints et chers. La plupart des parents préféreraient placer leurs enfants dans des garderies surveillées; cependant, la majorité d'entre eux sont forcés de prendre des arrangements personnels.

À l'heure actuelle, les places autorisées servent moins de 9 p. cent des enfants qui ont besoin de services de garde. À cause de leur coût élevé, les services autorisés ne sont accessibles qu'aux familles riches ou aux familles à faible revenu qui peuvent obtenir une place subventionnée. La plupart des familles à revenu moyen ne peuvent se permettre les services de garde du " système officiel " et se voient elles aussi forcées de prendre des arrangements personnels.

Le CCCSF croit que, à long terme, il devrait y avoir une restructuration des dépenses du fédéral dans le domaine de la garde d'enfants pour assurer un programme universel, comparable à l'enseignement et aux soins de santé. Le CCCSF a recommandé que, à court terme, le gouvernement fédéral admette dans la catégorie des coûts partagés du Régime d'assistance publique du Canada en matière de garde d'enfants les frais de premier établissement et de construction ainsi que les subventions de mise en route pour toutes les places disponibles dans les établissements approuvés par les provinces.

IV. POUR UN SYSTÈME DE SERVICES DE GARDE COMPLET

Cette section décrit ce que serait un système de garde complet. Des centres communautaires de garde d'enfants devraient constituer le coeur de ce service pour ce qui est de la garde à la journée ou à temps partiel (arrangements qui sont quasi impossibles à l'heure actuelle), auxquels s'ajouteraient des services de garde en milieu de travail, des programmes préscolaires et des cours de formation destinés aux parents. Les centres offriraient également des services aux parents qui demeurent au foyer. Cette " aide à la famille " permettrait aux parents de disposer de temps pour poursuivre leurs activités personnelles, faire du travail bénévole ou tout simplement s'accorder un repos. Les centres fourniraient en outre des services d'information et de référence.

Des programmes spéciaux pour les enfants d'âge scolaire (programme de garde parascolaire) et des programmes pour les vacances et les congés scolaires répondraient aux besoins des enfants qui se retrouvent seuls à la maison avant que leurs parents rentrent du travail. D'autres programmes devraient répondre aux besoins des enfants dont les parents travaillent à des heures irrégulières ou occupent des emplois saisonniers; en outre, on devrait créer des garderies qui accommoderaient les enfants ou les parents handicapés. On devrait, en outre, établir des services d'urgence pour les enfants malades ou dont la personne qui s'en occupe habituellement est malade.

À mesure qu'on reconnaît l'importance des expériences de la première enfance et que le nombre d'enfants qui recoivent des soins de personnes autres que leurs parents augmente, les services de garde de qualité revêtent une nouvelle importance. Bien qu'il n'existe pas de définition unique, des études montrent qu'une garde de qualité serait à même de reconnaître les besoins propres au développement de l'enfant, de fournir un soutien aux parents et d'agir comme source d'information et de référence pour renseigner les parents sur les autres agences communautaires de services sociaux et de santé.

Les personnes qui assurent la garde constituent un autre élément crucial de la qualité des soins. La formation en éducation préscolaire ou en développement de l'enfant – plutôt que le degré de scolarité ou les années d'expérience – contribue de façon significative à la qualité des soins.

Le CCCSF voudrait souligner que tant que le personnel des services de garde ne sera pas payé en fonction de ses responsabilités, les mouvements de personnel demeureront trop élevés et la qualité des services en souffrira. Par conséquent, le Conseil incite le gouvernement fédéral à affecter des fonds aux provinces et à subventionner ses propres programmes de formation pour établir des cours qui formeraient des éducatrices et éducateurs spécialisés.

Des services de garde de qualité ne sont toutefois qu'un élément du réseau des programmes nécessaires pour soutenir les familles et les aider à affronter les réalités de la vie familiale. Les Canadiennes et les Canadiens ont également besoin de congés parentaux et d'autres programmes de soutien qui reconnaissent que les salarié/e/s sont aussi des parents.

Le CCCSF est convaincu que les congés parentaux doivent être fondés sur le principe de l'accès égal des femmes et des hommes à la fois à une carrière sur le marché du travail et à des responsabilités familiales. Le CCCSF recommande qu'un congé d'une durée totale de 26 semaines, accessible à la mère et/ou au père, naturel/le ou adoptif/ve, soit payé au plein salaire des bénéficiaires qui se prévaudront de ce congé et qui sont admissibles aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage.

Le CCCSF appuie également le principe des congés annuels additionnels, pour responsabilités familiales, accessibles aux deux parents.

V. COÛTS D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE GARDE

Les services de garde de qualité sont trop chers pour la plupart des parents. Dans le passé, lorsque le coût de l'éducation et des soins de santé est devenu si élevé que beaucoup de personnes ne pouvaient en bénéficier, l'intervention gouvernementale a été nécessaire pour rectifier la situation. En raison de la conviction qui prévaut que tout le monde devrait avoir le même accès à ces services, les Canadiennes et les Canadiens en ont assumé les coûts collectivement.

On a déjà procédé à une estimation des coûts pour établir un système de garde accessible à tous les enfants du Canada. En 1984, on estimait à près de deux millions le nombre d'enfants dont les parents travaillaient ou étudiaient à temps plein ou à temps partiel et à 2,7 millions de plus les enfants qui avaient besoin de soins à temps partiel ou de façon occasionnelle. En 1984, il en aurait coûté 8,9 milliards de dollars pour fournir des soins appropriés à tous ces enfants[5]. Le gouvernement fédéral partagerait approximativement 50 p. cent de ces coûts.

Il faut reconnaître, cependant, qu'il s'agit là de coûts bruts et non de coûts nets. En examinant certains avantages du système, on constate que le coût en est considérablement réduit. On a évalué à 350 000 le nombre d'emplois nouveaux créés par l'instauration d'un système universel. La création de ces emplois pourrait signifier des économies allant jusqu'à 500 millions de dollars au fonds de l'assurance-chômage[6]. Le gouvernement verrait en outre ses revenus d'impôt grandement accrus par le personnel du système autorisé; certaines estimations suggèrent jusqu'à un demi milliard de dollars de plus[7]. Le coût du système se trouve alors réduit à 7,9 milliards de dollars. Si on réalise des économies de l'ordre de 1,6 milliard dans les services sociaux et de santé[8], le coût du système serait alors d'un peu plus de 6 milliards par année, ce qui représente seulement 2 p. cent de notre produit national brut.

La nostalgie du passé n'a jamais fourni une base solide à l'élaboration d'une politique, quelle qu'elle soit; c'est aussi le cas pour les services de garde. Il ne s'agit pas de savoir comment nous pouvons nous permettre des services, mais bien plutôt comment nous pouvons nous permettre de ne pas appuyer les familles qui tentent d'élever leurs enfants. **Le CCCSF insiste auprès du Comité spécial pour qu'il reconnaisse les changements survenus dans la société, la famille et le marché du travail, et lui demande de jouer un rôle de premier plan pour accorder aux futurs citoyens et citoyennes de notre pays le meilleur départ possible dans la vie.**

VI. RECOMMANDATIONS

Voici, en résumé, les recommandations du CCCSF présentées dans le présent mémoire :

Le CCCSF estime que les Canadiens doivent pouvoir bénéficier de services de garde complets, universels et de bonne qualité.

Le CCCSF est d'avis que la garde des enfants, tout comme l'éducation et la santé, constitue un service essentiel qui devrait être accessible à tout le monde. Le CCCSF croit que le gouvernement fédéral peut et doit jouer un rôle majeur pour corriger la pénurie actuelle de services de garde de qualité. Les enfants du Canada doivent pouvoir bénéficier de soins raisonnables et ce, peu importe l'endroit où ils vivent et leur situation familiale.

Le CCCSF reconnaît également que les parents qui restent au foyer apportent une contribution importante à l'éducation des enfants et qu'il est difficile de s'occuper d'un enfant pendant vingt-quatre heures par jour. Le Conseil recommande donc que les parents qui n'ont pas d'emploi rémunéré puissent bénéficier des services de garde pour un maximum d'une journée par semaine.

Le CCCSF croit que, à long terme, il devrait y avoir une restructuration des dépenses du fédéral dans le domaine de la garde d'enfants pour assurer un programme universel, comparable à l'enseignement et aux soins de santé.

Le CCCSF a recommandé que, à court terme, le gouvernement fédéral admette dans la catégorie des coûts partagés du Régime d'assistance publique du Canada en matière de garde d'enfants les frais de premier établissement et de construction ainsi que les subventions de mise en route pour toutes les places disponibles dans les établissements approuvés par les provinces.

Le CCCSF voudrait souligner que tant que le personnel des services de garde ne sera pas payé en fonction de ses responsabilités, les mouvements de personnel demeureront trop élevés et la qualité des services en souffrira. Par conséquent, le Conseil incite le gouvernement fédéral à affecter des fonds aux provinces et à subventionner ses propres programmes de formation pour établir des cours qui formeraient des éducatrices et éducateurs spécialisés.

Le CCCSF est convaincu que les congés parentaux doivent être fondés sur le principe de l'accès égal des femmes et des hommes à la fois à une carrière sur le marché du travail et à des responsabilités familiales.

Le CCCSF recommande qu'un congé d'une durée totale de 26 semaines, accessible à la mère et/ou au père, naturel/le ou adoptif/ve, soit payé au plein salaire des bénéficiaires qui se prévaudront de ce congé et qui sont admissibles aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage.

Le CCCSF recommande qu'un nombre fixe de congés payés soit accordé aux salariés/e/s qui ont un enfant malade afin de leur permettre de rester à la maison pour le soigner; le CCCSF suggère d'examiner la possibilité d'accorder un total de dix jours de congés payés, soit jusqu'à trois jours sans certificat médical et sept jours à l'appui d'un certificat.

Le CCCSF insiste auprès du Comité spécial pour qu'il reconnaisse les changements survenus dans la société, la famille et le marché du travail, et lui demande de jouer un rôle de premier plan pour accorder aux futurs citoyens et citoyennes de notre pays le meilleur départ possible dans la vie.

NOTES

1. Canada, Santé et Bien-être social Canada, Centre national d'information sur la garde de jour, **Situation de la garde de jour au Canada** (Ottawa : Santé et Bien-être social Canada, 1984), p. 14 à 17.

2. Canada, Condition féminine Canada, **Rapport du Groupe d'étude sur la garde des enfants** (Ottawa : Approvisionnements et Services Canada, 1985), n° de catalogue 89-503F, Tableau 2, p. 7.

3. Canada, Condition féminine Canada, **Rapport du Groupe d'étude sur la garde des enfants** (Ottawa : Approvisonnements et Services Canada, 1986), n° de catalogue SW41-1/1986F, p. 391.

4. Canada, Statistique Canada, **L'évolution des revenus au Canada : 1970-1980** (Ottawa : Approvisionnements et Services Canada, 1984), n° de catalogue 99-941, n.p.

5. **Rapport du Groupe d'étude sur la garde des enfants**, p. 384 à 385.

6. Ibid., p. 397 à 398. Voir également Monica Townson, **Les coûts et avantages d'un système national de garderies pour le Canada**, rapport préparé pour l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance (Ottawa : Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, 1986), p. 61 à 63.

7. Ibid.

8. **Rapport du Groupe d'étude sur la garde des enfants**, p. 391.